

Mont-de-Marsan, le 3 mai 2010

L'Inspectrice d'académie,
Directrice des services départementaux
de l'Éducation nationale des Landes

à

Mesdames les enseignantes et Messieurs les enseignants,
Mesdames les Directrices et Messieurs les Directeurs
des écoles élémentaires et primaires

Cabinet

Affaire suivie par
Francis WEBER
IEN A

Téléphone
05 58 05 66 82

Fax
05 58 75 30 27

francis.weber@ac-bordeaux.fr

secrétariat :
regine.gomez@ac-bordeaux.fr

**5, avenue
Antoine Dufau
BP 389
40012 Mont de Marsan
Cedex**

Objet : évaluations nationales des acquis des élèves de CE1/2010

1. Finalités des évaluations nationales bilan CE1/2010

La seconde partie de la campagne des évaluations nationales 2010 concerne les acquis des élèves des classes de CE1. Se situant à la fin du cycle 2 (palier 1 du socle commun), l'analyse des résultats des élèves à cette évaluation, en plus de sa fonction bilan, permettra aux équipes de maîtres :

- d'informer chaque parent individuellement de la réalité des acquisitions de son enfant ;
- de proposer sans délai aux élèves repérés les aides nécessaires afin de faire acquérir ou de consolider d'ici la fin de l'année scolaire les compétences qui le nécessitent ;
- d'ajuster certaines de leurs pratiques, à partir des hypothèses explicatives retenues en conseil des maîtres, et de prendre les décisions pédagogiques adéquates :
  - ✓ au bénéfice des élèves concernés pour mieux les aider dès leur entrée au CE2 ;
  - ✓ au bénéfice des futurs élèves de CP et de CE1 pour contrer ces difficultés en amont et améliorer leurs résultats à l'avenir.

Les outils et guides joints à mon courrier du 13 avril dernier relatif au bilan du projet d'école peuvent être utilisés pour ce travail d'analyse et de mise en perspective (plus particulièrement les points 2, 3.2 et 3.3 du document 1 et la page 1 du document 4A).

2. Le calendrier des opérations d'évaluation

du 6 au 11 mai	- Mise à disposition des livrets (élève et maître) : les modalités d'acheminement ou de récupération des livrets vous seront communiquées par votre Inspecteur de circonscription. - Ouverture des applications informatiques au rectorat.
du 17 au 21 mai	**- Passation des exercices en CE1 (4 séances de 30 min en français et 3 séances de 30 min en mathématiques)**. - Téléchargement internet de l'application locale par le directeur ; initialisation des effectifs de l'école.
du 25 au 28 mai	- Correction et saisie des résultats des élèves par chaque enseignant de CE1 sur l'application locale.



du 28 mai au 16 juin	- Exploitation locale des résultats par les enseignants de CE1 et l'ensemble de l'équipe pédagogique de l'école (tableau de bord du projet d'école) - mise en œuvre, jusqu'à la fin de l'année scolaire, des aides nécessaires pour les élèves concernés.
	- Remontée des résultats via l'application académique web. (si l'effectif est inférieur à 10, envoi du fichier anonymé à l'IEN par le directeur).
du 31 mai au 4 juin	- Information des parents.
21 juin	- Publication des résultats départementaux, académiques et nationaux sur le site du ministère de l'Education nationale.

3. Les modalités générales

Les modifications apportées aux protocoles CE1, par rapport à 2009, concernent essentiellement le codage et les aides à l'analyse des réponses ne correspondant pas au code 1 (réussite). Sur le plan des contenus des épreuves, les exercices sont bien entendu différents et le niveau d'exigence très comparable à celui des évaluations 2009.

La prise de connaissance et l'application des consignes de passation décrites dans le *livret de l'enseignant* est indispensable pour uniformiser les conditions de l'évaluation et placer tous les élèves dans la même situation. L'Inspecteur ou les conseillers pédagogiques de votre circonscription seront vos interlocuteurs pour toutes questions relatives aux aspects pédagogiques et aux modalités de passation des exercices.

L'application locale, installée sur l'ordinateur de l'école, permettra, comme pour les évaluations CM2 de janvier 2010, d'éditer une feuille individuelle de résultats utile lors de la rencontre avec les parents, de calculer automatiquement les résultats des élèves absents à une ou plusieurs épreuves et d'améliorer la saisie des codes en tenant compte de la pagination du livret de l'élève.

Il est nécessaire de veiller à ce que les élèves handicapés puissent bénéficier lors de la passation des évaluations des aides et aménagements adaptés à leur situation, compatibles avec la nature et les objectifs des exercices proposés et cohérents avec ceux qui leur sont habituellement proposés. Tout élève recevant un enseignement de niveau CE1, quelles que soient les conditions de sa scolarisation (classe ordinaire, CLIS, ...) est concerné par cette évaluation. Vous solliciterez votre enseignant référent pour toute situation particulière.

Pour toutes les opérations techniques liées à l'application web académique et à l'application locale, vous pouvez utilement vous référer au *manuel d'utilisation à destination des directeurs d'école et des enseignants* (dont vous avez déjà été destinataires lors de la campagne CM2 de janvier 2010). Le MAI de votre circonscription sera dans ce domaine votre interlocuteur direct pour toute aide technique dont vous auriez besoin.

D'avance, je vous remercie de votre collaboration et de votre implication.

Sonia FRANCIUS